

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE  
C DIEUX, P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, A. KIEFFEL, Police Municipale

**VILLE DE PULNOY**

CR N°2009-36 SA/MAG

## Réunion Conseil Municipal du 26 mars 2009

**Présents** : Gérard ROYER, Mmes et Mrs FEUILTAINE PICCOLI HEINLY PERROLLAZ ANDRE PICCOLI ROYER HOUDRY BOISSEZ NICOLAS BROUSSIER PELTIER CASTELA GEORGES VULCANO CHABOD DUSSIAUX MASSON KERE DEVITERNE MICHEL RAVENEY (jusqu'à 19 h 30)

**Excusés** :

L. WEHRLLEN donne pouvoir à M. VULCANO  
C. SIMON donne pouvoir à M. PICCOLI  
A. FROMENT donne pouvoir à D. FEUILTAINE  
N. GOUDOUT donne pouvoir à G. RAVENEY (jusqu'à 19 h 30)  
G. RAVENEY donne pouvoir à D. DEVITERNE (à partir de 19 h 30)

**Secrétaire** : M. VULCANO

SUJETS TRAITES	DECISION OU SUITE
	<p>- Communication au conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22. - Approbation du compte-rendu de la séance du 5 mars 2009.</p> <p>G RAVENEY demande qu'à la question n° 4, au lieu de rédiger «pour répondre à JM MICHEL, G ROYER répond que..... » soit écrite la question complète posée par JM MICHEL. Il en est de même pour la question n° 5 : à la place de «à la question de N. GOUDOUT, G ROYER répond que..... » il y a lieu de rédiger la question posée par N. GOUDOUT. G. ROYER : la réponse donnée d'une part à JM MICHEL et d'autre part à N. GOUDOUT suffit à comprendre quelle était la question. Il est en effet facile de déduire que la question de JM MICHEL était «Quelle est la destination du bâtiment préfabriqué à l'école de la Masserine ? » et celle de N. GOUDOUT «les intervenants à cette manifestation sont-ils du secteur privé ou public ?». Il ajoute que les propos ne sont pas retranscrits mot à mot, puisqu'il s'agit d'un compte-rendu. G RAVENEY souhaite que la position du groupe d'opposition soit retranscrite : le groupe n'était pas contre l'organisation de ce forum, mais contre le principe de gratuité. JM MICHEL souhaite que le mode de désignation de Gérard COLLE au Conseil du Développement de la CUGN soit décrit avec précision dans le compte-rendu. G. ROYER explique à nouveau : Gérard COLLE fait partie de la liste des 10 personnes tirées au sort sur la liste électorale de Pulnoy, en présence d'un policier municipal, agent assermenté. Cette liste a été envoyée à la CUGN qui a tiré au sort une personne de cette liste : Gérard COLLE. JM MICHEL demande qu'à l'avenir, le groupe d'opposition soit invité ou consulté pour ce genre de choses. G. ROYER répond qu'il ne s'agit que d'un tirage au sort, qui n'a duré que quelques minutes. D DEVITERNE souhaite revenir sur le nombre de caméras de vidéosurveillance mentionné dans le compte-rendu. Le groupe d'opposition avait noté que le nombre total de caméras serait 9 et non 13. G. ROYER répond que le dossier déposé en Préfecture comportait bien un nombre de 13. La Préfecture a souhaité que la 13<sup>ème</sup> caméra, prévue au cimetière paysager, soit davantage argumentée. Un courrier justifiant l'installation de cette 13<sup>ème</sup> caméra a été adressé à la Préfecture, qui a rendu un avis favorable.  G. ROYER demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre à l'ordre du jour de la réunion une question supplémentaire. Accord du Conseil Municipal.</p>

<p><b>Approbation du compte administratif 2008</b></p>	<p>G. NICOLA présente les résultats du CA 2008.</p> <p>Résultats de l'exercice 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Section de fonctionnement : + 200 609,27 €</li> <li>- Section d'investissement : - 15 692,96 €</li> </ul> <p>Résultats cumulés 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Section de fonctionnement : + 835 651,40 €</li> <li>- Section d'investissement : - 59 472,23 €</li> </ul> <p><b><u>Vote :</u></b>  4 abstentions  22 pour (le Maire n'a pas pris part au vote)</p>
<p><b>Approbation du compte de gestion du Trésorier 2008</b></p>	<p>G. NICOLA présente les résultats de l'exercice 2008 ainsi que les résultats cumulés, figurant au compte de gestion du Trésorier. Ces résultats sont en tout point conformes à ceux du CA.</p> <p><b><u>Vote :</u></b>  4 abstentions  23 pour</p>
<p><b>Affectation des résultats 2008</b></p>	<p>G. NICOLA présente les résultats à affecter au budget 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* recettes d'investissement 1068  (excédent de fonctionnement) = + 598 580,79 €</li> <li>* excédent de fonctionnement 002 = + 237 070,61 €</li> </ul> <p>D. DEVITERNE demande si la somme de 387 827 € est bien une reprise sur provisions et non un retour de placement.</p> <p>G. ROYER confirme qu'il s'agit d'une reprise sur provisions.</p> <p><b><u>Vote :</u></b>  4 abstentions  23 pour</p>
<p><b>Vote des taux d'imposition 2009</b></p>	<p>G. NICOLA propose au Conseil Municipal de valoriser de 1 % les taux d'imposition pour 2009.</p> <p>La taxe d'habitation passerait de 9.90 % à 10 %  Le foncier bâti passerait de 10.11 % à 10.21 %  Le foncier non bâti passerait de 38.20 % à 38.58 %  étant précisé que les <u>bases</u> ont fait l'objet d'une revalorisation de la part des services fiscaux.</p> <p>D. DEVITERNE souhaite expliquer la position du groupe d'opposition sur cette question. Lors de la 1<sup>ère</sup> commission, il a posé la question de l'augmentation de 1 %. La réponse apportée a été que cette valorisation de 1 % permet de suivre l'augmentation du coût de la vie. Cette réponse n'est pas satisfaisante puisque seule la revalorisation des bases d'imposition permet déjà de « rattraper » le coût de la vie. Par conséquent, une non-augmentation des taux aurait de toute façon permis une augmentation du produit fiscal. Cette décision d'augmenter les taux laisse supposer une augmentation du train de vie de la commune. On compense le désengagement de l'Etat au niveau des dotations ou des subventions.</p> <p>G. ROYER : les recettes liées à ces 3 taxes ne représentent pas 100 % des recettes de la commune. Il y a aussi la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui prend en compte la modification du nombre d'habitants. Globalement, le désengagement ne provient pas que de l'Etat, mais aussi du Conseil Général, de la CAF. G. ROYER rappelle que les subventions du Conseil Général ne sont toujours pas attribuées, et ne le seront que fin avril.</p> <p>Concernant les taux d'imposition, G. ROYER explique qu'une bonne gestion implique de ne pas être pris au dépourvu. Il fut une époque où les élus</p>

	<p>étaient confiants et naïfs du fait d'une inflation quasi nulle, jusqu'au jour où le réveil fut douloureux et où une augmentation importante des taux a dû être appliquée. Il faut garder à l'esprit que tout investissement, y compris le CLSH, a un coût de fonctionnement que l'on ne peut ignorer. Les programmations pluriannuelles sont en ce sens indispensables, pour avoir une vision à terme.</p> <p>D. DEVITERNE souhaite revenir sur le désengagement de la CAF. Si celle-ci se désengage, c'est que ses financements de la part de l'Etat diminuent.</p> <p>D. DEVITERNE : étant donné la conjoncture actuelle, le groupe d'opposition estime que l'on ne peut continuer à « tirer » sur les mêmes.</p> <p>G. RAVENEY ajoute que lors de la campagne électorale, le groupe d'opposition avait expliqué qu'il n'était pas favorable à une augmentation d'impôts.</p> <p>G. ROYER répond que cette position est légitime et que pendant la campagne électorale, le groupe majoritaire avait pour sa part, annoncé une augmentation de 1 %.</p> <p><b>Vote :</b> 4 contre 23 pour</p>																												
<p><b>Budget primitif 2009</b></p>	<p>G. ROYER explique que préalablement au vote du budget par le Conseil Municipal, chaque commission a pu examiner son budget et en débattre.</p> <p>G. NICOLA commente les dépenses majeures de la section de fonctionnement. JM MICHEL souhaite connaître le détail des 56 000 € dévolus à l'entretien dynamique du patrimoine.</p> <p>G. ROYER répond qu'il s'agit de l'entretien de petit équipement, des terrains, des bâtiments et de la surveillance du patrimoine.</p> <p>D. DEVITERNE demande comment sont calculées les indemnités des élus.</p> <p>G. ROYER répond que l'augmentation suit celle du point d'indice de la fonction publique.</p> <p>D. DEVITERNE remarque une augmentation de 6 % entre le réalisé 2008 et le prévisionnel 2009.</p> <p>G. ROYER répond que le prévisionnel n'est jamais réalisé en totalité et rappelle que l'année 2008 a été celle du changement de mandat, entraînant une période de neutralisation du versement des indemnités.</p> <p>JM MICHEL estime que ces explications sont « douteuses ».</p> <p>G. ROYER répond que l'attribution des indemnités aux élus locaux s'exécute selon un barème réglementaire strict et n'est pas faite à la « tête du client ».</p> <p>G. ROYER propose de reprendre ultérieurement les comptes et de donner une explication à JM MICHEL.</p> <p><b>Vote :</b> <b>Dépenses de fonctionnement :</b></p> <table border="1" data-bbox="576 1693 1501 2148"> <thead> <tr> <th>Chapitres</th> <th>Libellés</th> <th>BP 2009</th> <th>Vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>011</td> <td>Charges à carac. général</td> <td>711 043,00</td> <td>4 contre 23 pour</td> </tr> <tr> <td>012</td> <td>Charges de personnel</td> <td>1 701 872,00</td> <td>4 contre 23 pour</td> </tr> <tr> <td>042</td> <td>Opérations ordre sec. Amortissements</td> <td>89 400,00</td> <td>4 abst. 23 pour</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>Autres charges</td> <td>519 760,00</td> <td>4 contre 23 pour</td> </tr> <tr> <td>66</td> <td>Charges financières</td> <td>60 373,00</td> <td>1 abst. 26 pour</td> </tr> <tr> <td>67</td> <td>Charges exceptionnelles</td> <td>8 300,00</td> <td>4 contre</td> </tr> </tbody> </table>	Chapitres	Libellés	BP 2009	Vote	011	Charges à carac. général	711 043,00	4 contre 23 pour	012	Charges de personnel	1 701 872,00	4 contre 23 pour	042	Opérations ordre sec. Amortissements	89 400,00	4 abst. 23 pour	65	Autres charges	519 760,00	4 contre 23 pour	66	Charges financières	60 373,00	1 abst. 26 pour	67	Charges exceptionnelles	8 300,00	4 contre
Chapitres	Libellés	BP 2009	Vote																										
011	Charges à carac. général	711 043,00	4 contre 23 pour																										
012	Charges de personnel	1 701 872,00	4 contre 23 pour																										
042	Opérations ordre sec. Amortissements	89 400,00	4 abst. 23 pour																										
65	Autres charges	519 760,00	4 contre 23 pour																										
66	Charges financières	60 373,00	1 abst. 26 pour																										
67	Charges exceptionnelles	8 300,00	4 contre																										

			23 pour
Départ de G. RAVENEY.			
<u>Recettes de fonctionnement :</u>			
Chapitres	Libellés	BP 2009	Vote
70	Produits de service	118 652,00	26 pour
73	Impôts et taxes	1 710 876,00	3 contre 23 pour
74	Dotations, subventions	947 275,00	26 pour
75	Autres produits de gestion courante	73 885,00	26 pour
76	Produits financiers	2 000,00	26 pour
77	Produits exceptionnels	15 000,00	26 pour
78	Reprise sur amort. et prov.	387 827,00	26 pour
013	Atténuation de charges	119 577,00	26 pour
042	Opérations d'ordre	6 880,00	26 pour
<u>Dépenses d'investissement :</u>			
D. DEVITERNE demande sur quel compte est inscrite l'opération de vidéosurveillance. Réponse : au 2313.			
<b><u>Vote :</u></b>			
3 contre l'ensemble des chapitres. 23 pour.			
<u>Recettes d'investissement :</u>			
D. DEVITERNE, qui a pouvoir de G. RAVENEY, annonce la position de celui-ci, qui estime qu'un endettement de 750 000 € est massif, compte tenu de la conjoncture actuelle.			
G. NICOLA précise que l'autofinancement représente près de 50 % des recettes d'investissement.			
G. ROYER ajoute qu'aucune subvention non notifiée n'a été inscrite au budget, afin de respecter le principe de sincérité des comptes. Si la commune obtenait une subvention, il est évident que la masse d'emprunt diminuerait d'autant. Une inscription budgétaire d'un emprunt de 750 000 € ne signifie pas que cet emprunt va obligatoirement être souscrit.			
Aujourd'hui, la commune a les moyens d'assumer ses engagements et veut aller au bout de ses intentions. L'équilibre budgétaire le permet.			
<b><u>Vote des recettes d'investissement :</u></b>			
1 contre 25 pour.			
G. ROYER : L'annexe budgétaire retrace la liste des subventions aux associations. 80 % des subventions allouées en 2008 sont d'ores et déjà inscrites. L'instauration de critères pour verser les 20 % restants sera débattue en conseil privé avant d'être votée en séance publique.			
Accord à l'unanimité.			

<p><b>Politique foncière de la commune - année 2008</b></p>	<p>JM HEINLY donne lecture du projet de délibération et du rapport relatif à la politique foncière de 2008.  <b>Vote :</b>                      3 contre                      23 pour                      Le groupe d'opposition se déclare contre l'emplacement réservé pour le golf, dans la configuration actuelle du projet.</p>
<p><b>Soutien aux particuliers pour les investissements « énergies renouvelables » et « économie d'énergie »</b></p>	<p>JM HEINLY donne lecture du projet de délibération. M. PICCOLI demande le montant de la somme inscrite au budget. G. ROYER répond qu'il faudrait en effet rajouter « dans les limites des crédits inscrits au budget, soit 5000 € pour 2009 ».                      D. DEVITERNE : G. RAVENEY regrette que n'ait pas été prise en compte la proposition de subventionner les récupérateurs d'eau.                      JM HEINLY répond que le coût d'un tel équipement reste modique (environ 70 €) et que la CUGN apporte déjà une aide à hauteur de 50 €.  <b>Vote :</b>                      1 abstention                      25 pour</p>
<p><b>Adhésion au groupement de commandes de services de communications électroniques du Grand Nancy</b></p>	<p>D. FEUILTAINE explique l'objet de la délibération. Il est proposé de souscrire, outre aux lots 1, 2, 3 obligatoires, au lot 6 (liaison VPN);                      G. ROYER propose de désigner JM HEINLY et D. FEUILTAINE respectivement membres titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offre du groupement de commande.                      D. DEVITERNE demande si cette convention contient des dispositions permettant de visionner les images de la vidéosurveillance.                      D. FEUILTAINE répond par la négative, qu'il s'agit d'un marché de téléphonie et de communications électroniques.  <b>Vote :</b>                      A l'unanimité</p>
<p><b>Autorisation donnée au Maire de lancer le marché public de réhabilitation de l'ensemble des 4 Vents</b></p>	<p>G. ROYER explique que la 3<sup>ème</sup> commission a examiné l'avant projet définitif élaboré par l'architecte et a émis un avis favorable.  <b>Vote :</b>                      A l'unanimité.</p>
<p><b>Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au Fonds de Compensation pour la TVA</b></p>	<p>D. FEUILTAINE explique qu'il s'agit d'une mesure intéressante permettant de récupérer la TVA dans l'année qui suit les investissements.                      D. DEVITERNE demande quel est le seuil à dépasser pour pouvoir bénéficier de cette mesure.                      G. ROYER répond qu'il faut atteindre la moyenne des investissements de 2004 à 2007 + 1 €, ce qui est largement le cas pour la ville de Pulnoy, en espérant que les 2 millions d'investissement inscrits cette année favorisent l'emploi.  <b>Vote :</b>                      A l'unanimité.</p>
<p><b>Question supplémentaire : Création d'une cantine au groupe scolaire de la Masserine - demande de subvention au titre des fonds parlementaires</b></p>	<p>G. ROYER rappelle que la commune a sollicité 2 fonds parlementaires pour le projet de construction du CLSH.                      Or, la commune ne peut solliciter plusieurs fonds parlementaires pour un même projet. Il s'agit donc de demander un financement parlementaire pour la construction de la cantine de la Masserine en lieu et place de celui pour la construction du CLSH.  <b>Vote :</b>                      A l'unanimité.</p>

Information : G. ROYER fait le rapport des marchés publics passés en 2008 qui ne fait pas l'objet d'un vote.  
Pas d'observations.

G. ROYER souhaite revenir sur les remarques du groupe d'opposition concernant le compte rendu. Il rappelle que le compte rendu n'a pas vocation à retranscrire mot à mot les propos de chacun. Il ne s'agit pas d'un procès verbal.

D. DEVITERNE demande s'il est possible d'enregistrer les séances du conseil municipal, afin d'avoir une « trace » des débats. G. ROYER répond que l'enregistrement pourrait être envisagé pour certaines questions. Il faut en reparler.

JM MICHEL interpelle JF PICCOLI concernant la réponse négative qui a été faite à un parent d'élève lors du conseil d'école de la primaire Masserine concernant l'installation d'un passage surélevé devant l'école, afin de ralentir la circulation.

G. ROYER répond que beaucoup de passages surélevés installés sur l'agglomération ont dû être démontés à cause du bruit gênant pour les riverains. Il existe d'autres solutions.

Fait à Pulnoy, le 15 avril 2009

Le Maire,

Gérard ROYER